

Remboursement des frais de transport pour les bénévoles de la popote roulante

Lorsque vous utilisez votre véhicule personnel pour des routes de popote, il vous est possible de faire une demande de remboursement pour les frais kilométriques. Pour les routes effectuées avec votre vélo ou transport en commun nous proposons un dédommagement.

1. Remboursement des frais lors de l'utilisation de votre propre véhicule :

1.1 Nous offrons un remboursement basé sur le kilométrage de 54 cents par kilomètre*. En moyenne, les routes CDN et NDG font un total de 25 km à 20 km, pour un remboursement de 13,50 \$. Veuillez conserver un journal de kilométrage comme preuve. Si vous oubliez, nous pouvons utiliser une moyenne. Nous proposons un remboursement tous les 3 mois ou annuellement. Nous effectuons seulement des remboursements pour l'année en cours.

1.2 Une fois remboursé, vous pouvez choisir de transmettre votre remboursement à Santropol Roulant comme un don en argent et recevoir un reçu officiel à des fins fiscales, comme si vous aviez fait un don en argent équivalent. Cela nous permet de minimiser notre budget pour les véhicules tout en nous permettant de rémunérer équitablement les conducteurs selon les besoins.

1.3 Des remboursements au cas par cas sont envisagés s'il y a besoin d'emprunter un véhicule de Communauto, auquel cas nous allons essayer de couvrir le coût total ou pour des événements clients de popote roulante lorsque vous louez une voiture.

2. Dédommagement pour les routes en transport en commun :

Pour les routes effectuées en transport en commun, nous avons des tickets STM à disposition des bénévoles à hauteur de deux par route et par personne. Les tickets sont donnés par les membres de la popote roulante avant votre départ pour celle-ci.

3. Dédommagement pour l'utilisation de votre propre vélo :

Si vous êtes bénévole en livraison et utilisez votre vélo, vous pouvez utiliser Santrovélo sans frais pour des réparations ou entretien simple de votre vélo (gonfler des pneus, huiler une chaîne ou nettoyer un vélo par exemple) avant votre quart de bénévolat et après celui-ci. Pour une réparation supervisée, vous pouvez trouver [ici](#) les frais d'utilisation de Santrovélo.

**Il correspond au taux d'indemnités maximales applicables pour l'utilisation d'un véhicule automobile personnel (« taux PSOC ») que nous a transmis le regroupement des popotes roulantes du Québec (RPRQ).*